



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le deux novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Serge MERCADIE.

Etaient présents : Mesdames Ghislaine CORJON, Madeleine FRANCHINA, Marie-Thérèse FORESTIER, Corinne GILLES, Sylvie MOREAU, Nicole POMPEIGNE et Annie VADENNE, et Messieurs Claude BRIAND, Sylvain COUTANT, Claude de GANAY, Serge MERCADIE, Philippe PAYARD, Philippe THIERRY et Michel QUENARDEL formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Madame Karine RAGU

Secrétaire de séance : Madame Ghislaine CORJON

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2015.

**DELIBERATION N° 2015-88**

Compte rendu des décisions prises par le Maire

**Décision n°2015-15 du 23 septembre 2015** : Un marché d'un montant de 11.526 € HT est conclu avec l'opérateur économique COUGNAUD LOCATION pour l'installation et la location d'une construction modulaire destinée à accueillir un cabinet médical. La durée de la location est fixée à trois mois

**Décision n°2015-16 du 15 octobre 2015** : Un contrat d'une durée de 3 ans est conclu avec l'entreprise BLACHERE ILLUMINATIONS pour la location d'illuminations de Noël. Le montant annuel de la prestation s'élève à 4.963,40 € HT.

**Décision 2015-17 du 15 octobre 2015** : Un marché pour la fourniture de végétaux et d'accessoires divers (piquets, colliers ...) destinés à l'aménagement paysager de la Carmerie est conclu avec les entreprises Pépinières CARRERAS et La Bêche.

Le montant du marché est fixé comme suit :

Pépinières CARRERAS : 8994,73 € HT

La Bêche : 6036,05 € HT

Total : 15.030,78 € HT

**DELIBERATION N° 2015-89**

Aménagement d'un cabinet médical dans une maison d'habitation existante  
Attribution du marché

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation pour l'aménagement d'un cabinet médical dans une maison d'habitation existante sise 6 Rue Jules Audry a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée et propose d'attribuer le marché aux entreprises comme suit :

	Entreprise	Montant HT
Lot 1- VRD/ Gros œuvres	MV BATIMENT, 11 rue du 14 août, 45260 LORRIS	14.530,26 €
Lo 2 – Menuiseries intérieures	TAVERNIER – ZA chemin des Ecorces – 45230 CHATILLON-COLIGNY	4.152,55 €
Lot 3 – Cloisons sèches / Faux plafonds	PROCHASSON – Route de Vimory – 45700 VILLEMANDEUR	2.574,49 €
Lot 4 – Revêtement de sols dur/souples	KUFIT – 77 rue Gambetta – BP 21 – 45120 CHALETTE SUR LOING	3.933,80 €
Lot 5 – Peinture	GRAVELET- ZAC des Gabillons – 45570 DAMPIERRE EN BURLY	2.779,17 €
Lot 6 - Electricité	PERRET – 44 rue Guillaume de Lorris – 45260 LORRIS	5.884,32 €
Lot 7– Plomberie- Chauffage/Ventilation	GILET DAUTIN- 16 Bd Jeanne d'Arc – 45600 SULLY SUR LOIRE	14.444,37 €
<b>TOTAL</b>		<b>48.298,96 €</b>

Le Conseil Municipal accepte la proposition ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir ainsi que tous documents afférents.

<b>DELIBERATION N° 2015-90</b>
Cession d'un terrain

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que Monsieur et Madame CENDRE ont sollicité l'acquisition d'un terrain situé « au-dessus de l'étang » et propose que cette cession intervienne aux conditions suivantes :

Section	N°	Contenance en m2	Prix	Total
AC	102	234	8,55 €	2.000,70 €

Le Conseil Municipal approuve cette cession et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents, y compris l'acte de vente, s'y référant.

<b>DELIBERATION N° 2015-91</b>
Remboursement de charges suite à un transfert de compétences

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les statuts de la Communauté de Communes Val d'Or et Forêt ont été modifiés, par arrêté préfectoral en date du 12 février 2014, en vue d'une reprise opérationnelle de plusieurs compétences à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Toutefois, la commune a continué à réaliser des dépenses (à hauteur de 41.122,50 €) et à percevoir des recettes (à hauteur de 20.813,29 €) liées à ces compétences durant l'année 2014.

Il convient donc que la Communauté de Communes Val d'Or et Forêt rembourse les dépenses susvisées et que la commune reverse à la Communauté de Communes les sommes perçues.

Le Conseil Municipal approuve les régularisations financières à opérer avec la Communauté de communes suite au transfert de compétences, qui s'effectueront comme suit :

1. émission d'un titre de recettes de 41.122,50 € à l'encontre de la Communauté de Communes Val d'Or et Forêt
2. émission d'un mandat de 20.813,29 € au profit de la Communauté de Communes Val d'Or et Forêt

#### **DELIBERATION N° 2015-92**

Subventions 2015

Le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions de fonctionnement suivantes au titre de l'exercice 2015 :

	MONTANT en €
ACTI'GYM (subvention exceptionnelle)	100
DAMPIERRE LOISIRS (subvention exceptionnelle)	100
DAMPIERRE EN BLEU (subvention exceptionnelle)	100
COMPAGNIE DANSE SAFAREL (subvention exceptionnelle)	100
TWIRLING BATON (subvention exceptionnelle)	100
AUTOMNE DE DAMPIERRE (subvention exceptionnelle)	100
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS (subvention exceptionnelle)	100
LES AMIS PECHEURS (subvention exceptionnelle)	100
ADEDS 45 (subvention exceptionnelle)	100
FAMILLES RURALES DAMPIERRE GARDERIE (subvention exceptionnelle)	100
LE CLUB DES SUPPORTERS DE L'USD (subvention exceptionnelle)	100
SPORT ELEC DAMPIERRE (subvention exceptionnelle)	500
<b>TOTAL</b>	<b>1600</b>

#### **DELIBERATION N° 2015-93**

Elaboration d'un Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie (PAVE)

Le Conseil Municipal décide d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune.

#### **DELIBERATION N°2013-94**

Budget de la commune- Exécution du budget avant son adoption

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, afin de faciliter l'exécution du budget 2016 avant son adoption en mars prochain, et conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités, d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses ainsi engagées et mandatées seront inscrites au budget lors de son adoption.

Chapitre 20	1750 €
Chapitre 21	400.000 €
Chapitre 23	1.015.000 €

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

**DELIBERATION N°2015-95**

Budget de l'eau et de l'assainissement- Exécution du budget avant son adoption

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, afin de faciliter l'exécution du budget 2016 avant son adoption en mars prochain, et conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités, d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses ainsi engagées et mandatées seront inscrites au budget lors de son adoption.

Chapitre 21	8.700 €
Chapitre 23	49.500 €

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

**DELIBERATION N° 2015-96**

Dépose et pose d'une clôture au stade (parking)  
Autorisation de dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'une nouvelle clôture va prochainement être installée au stade (parking).

Cet aménagement nécessite qu'une autorisation d'urbanisme soit déposée en mairie puis transmise, pour instruction, aux services de la Communauté de Communes Val d'Or et Forêt.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour agir en ce sens.

**DELIBERATION N° 2015-97**

Budget de la commune- Décision modificative n°1

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice 2015, il convient d'effectuer les ajustements de crédits suivants constituant la décision budgétaire modificative n°1 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Objet	Dépenses	Recettes
70876	Remboursement de frais par le GFP de rattachement		41.125 €
62876	Remboursement de frais au GFP de rattachement	20.815 €	
61522	Entretien de bâtiment	20.310 €	
TOTAL		<b>41.125 €</b>	<b>41.125 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Objet	Dépenses	Recettes
2033/041	Frais d'insertion		1.200 €
2313/041	Immos en cours- Constructions	1.200 €	
TOTAL		<b>1.200 €</b>	<b>1.200 €</b>

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°1.

**DELIBERATION N° 2015-98**

Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses affluents (SICALA)  
Changement d'adresses

Le Conseil municipal approuve la modification de l'adresse du siège social et du secrétariat du SICALA.

**DELIBERATION N° 2015-99**

Approbation du schéma de mutualisation

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L 5211-39-1 du Code Général des Collectivités territoriales qui dispose qu'« afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui

suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement. »

Il ajoute que ce rapport doit être transmis pour avis à chaque commune membre qui dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer.

Il présente ensuite le rapport établi par le Président de la Communauté de Communes Val d'Or et Forêt.

Le Conseil municipal approuve le rapport relatif aux mutualisations des services de la Communauté de Communes Val d'Or et Forêt et des communes membres incluant le schéma de mutualisation des services.

#### **DELIBERATION N° 2015-100**

Acquisition d'une parcelle sise le Petit Chesnois

Monsieur le Maire propose que la parcelle cadastrée section AE n°53 sur laquelle se trouve un transformateur soit rétrocédée à la commune par Madame Annie GUYOT à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal accepte la rétrocession susvisée et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

#### **DELIBERATION N° 2015-101**

Travaux d'aménagement de voirie Route de Corcambon  
(Section ralentisseur/Rue d'en Bas)  
Approbation du dossier de consultation des entreprises  
Mode de dévolution des travaux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la voirie Route de Corcambon a été confiée au cabinet INCA.

Il présente ensuite le Dossier de Consultation établi par ce dernier pour la consultation des entreprises.

Le Conseil Municipal approuve le dossier de consultation des entreprises, décide, eu égard au montant des travaux estimés à 352.610 € HT, de lancer la consultation dans le cadre d'une procédure adaptée, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au marché susvisé.

#### **DELIBERATION N° 2015-102**

Rapport d'activités de la Communauté de Communes Val d'Or et Forêt  
Année 2014

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes doit être établi chaque année puis présenté à l'assemblée délibérante de la collectivité.

Il présente ensuite ledit rapport afférent à l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal en prend acte.

**DELIBERATION N° 2015-103**

Conclusion d'une convention avec le SICTOM de Châteauneuf sur Loire pour la collecte des déchets non ménagers

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que, par délibération en date du 5 octobre 2015, le SICTOM a délibéré sur les modalités techniques et financières de la collecte des déchets non ménagers des administrations.

Il précise que la facturation sera effectuée en fonction du nombre de levée et sur la base d'un tarif de 0,053 €/litre.

Le SICTOM ayant établi une convention de collecte des déchets non ménagers entérinant les dispositions ci-dessus, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'en approuver les termes et de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

**DELIBERATION N° 2015-104**

Détermination des taux de promotion pour le personnel en matière d'avancement de grade

Le Conseil municipal décide de définir un taux de promotion d'avancement de grade à 100% pour l'ensemble des grades.

**DELIBERATION N° 2015-105**

Modification du tableau du personnel communal

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs du personnel communal afin de créer :

- un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

**DELIBERATION N° 2015-106**

Schéma départemental de coopération intercommunale - Avis

Vu l'article 33 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République ;

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) présenté à la commission départementale de coopération intercommunale le 13 octobre 2015, et soumis à l'avis de la commune ;

Considérant que ce schéma prévoit la fusion de la communauté de communes Val d'Or et Forêt, dont la commune est membre, avec la communauté de communes du Sullias et la communauté de communes Val Sol ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L 5210-1-1 du code général des collectivités territoriales, la commune a été saisie pour avis et qu'elle doit se prononcer dans un délai de 2 mois à compter de cette saisine, et qu'à défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable ;

Le Conseil Municipal décide :

- De donner un AVIS DÉFAVORABLE au projet de SDCI transmis, prévoyant la fusion de la communauté de communes Val d'Or et Forêt dont elle est membre, avec les communautés de communes du Sullias et de Val Sol, l'ensemble ne représentant pas un bassin de vie cohérent ;
- De donner un AVIS FAVORABLE à la fusion des communautés de communes Val d'Or et Forêt et du Sullias, compte tenu du travail de rapprochement déjà engagé depuis plusieurs années, et des services en commun existants ;
- De donner un AVIS FAVORABLE à la fusion des communautés de communes Val d'Or et Forêt et du Sullias, éventuellement élargie au maximum à trois communes de la communauté de communes Val Sol, limitrophes du territoire du Sullias (Tigy, Sigloy et Vannes sur Cosson) qui sont déjà liées, dans le cadre d'un service scolaire, à des communes du Sullias.

#### **DELIBERATION N° 2015-107**

Construction d'une réserve incendie au lieudit La Noue d'Eguillon  
Approbation du dossier de consultation des entreprises  
Mode de dévolution des travaux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction d'une réserve incendie au lieudit La Noue d'Eguillon a été confiée au cabinet INCA.

Il présente ensuite le Dossier de Consultation établi par ce dernier pour la consultation des entreprises.

Le Conseil Municipal approuve le dossier de consultation des entreprises, décide, eu égard au montant des travaux estimés à 50.000 € HT, de lancer la consultation dans le cadre d'une procédure adaptée, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au marché susvisé.

Suspension de séance à 21h15 - Réouverture de séance à 21h17.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h20.

Le Maire  
Serge MERCADIE



